« Prix de l'énergie, les locataires en HLM et copropriété moins bien protégés »

lundi 19 décembre 2022



Anne-Marie Berthez est rarement assise, mais quand elle s'installe dans son fauteuil, cette locataire de Méricourt enfile une polaire sur son pull. Sa maison des mines en brique, elle l'habite depuis 39 ans et n'a jamais envisagé de la quitter, même quand avant la réhabilitation de 2020 la tapisserie du salon était moisie à cause de l'humidité.

À la cité du parc, 118 logements de SIA Bailleur social historique du bassin minier ont fait l'objet de travaux. Grâce à l'isolation et à une nouvelle chaudière au gaz, Anne-Marie avait échappé à la première flambée des charges celle de 2020.

Les factures d'énergie avaient alors grimpé de près de 20% selon la Fédération nationale de l'immobilier. Malgré la rénovation énergétique, elle n'est pas épargnée par la hausse, en 2022 elle a payé 120€ par mois soit plus 26%.

Dans son logement individuel au gaz, Anne-Marie fait pourtant partie des locataires en HLM jusqu'ici les plus épargnés par la crise énergétique.

Dès septembre, l'Union régionale pour l'habitat (URH) avait donné l'alerte alors que le gouvernement annonçait la prolongation du bouclier tarifaire pour limiter la hausse à 15%.

Du côté des bailleurs, on attend notamment une clarification pour le plafonnement de la hausse pour les parties communes. La directrice régionale de la SIA, souligne une « double peine » pour les locataires d'un logement équipé d'un chauffage électrique collectif : « en plus, ils ne peuvent pas régler en chèque énergie, qui n est utilisable que si on paie au fournisseur directement ».

Elle dénonce aussi le fait que le bouclier tarifaire repose sur le mode de chauffage et non sur les ressources.

Négocier un contrat d'énergie à l'échelle nationale est la nouvelle priorité du parc social. En attendant, les bailleurs de la région ont mis en place un coaching énergétique et un fonds de solidarité pour les occupants des logements les plus énergivores.

Source:

- La Voix du nord, mardi 6 décembre 2022, « prix de l'énergie, les locataires en HLM et copropriété moins bien protégés »